

PV n°23 de la Commission administrative de contrôle des feuilles du 09/01/2025

**Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Philippe BOLSENS
Christian CRAPPE
Joseph TURRISI**

Un premier tri des feuilles du week-end a été fait par Mr Turrisi la veille de la réunion de ce jour.

PC16 – Document non présenté

=====

Néant

PC 22 – Arbitres absents

=====

Néant

PC 28 – Délégués absents ou non affiliés (U12/U10/U8/U6)

=====

Néant

PC 48 – Feuilles incomplètes

=====

Néant

PC 48 – Feuilles non synchronisées/retrées dans les délais

=====

Néant

PC 66 – Résultat non communiqué dans les délais

=====

Néant

PC 73 – Forfaits

=====

Néant

PC 76/73 - Forfait administratif
=====

HA164006	SA	21/12/2024	09:00	TEF Kain	-	BBC Tournai	0 - 20	FAD
----------	----	------------	-------	----------	---	-------------	--------	-----

164006 TEF Kain (0958)

PC16/76 : Joueur non affilié

PC 76 Pt 6 – Officiels de table non affiliés
=====

129042 BB Brunehaut (2690) : marqueur non affilié

PC 33 B – Absence Licences de coach
=====

Seniors :

102064 : CFB Fleurus Campinaire (1914) /

107064 : BC Ecaussinnes (0887) / 108152 : JSE Enghien (2647) / 111151 : JS Péruwelz (1355) /

111255 : SL Ellignies Ste Anne (1755) / 111255 : BBC Tournai (2320) /

Jeunes :

129042 : BBC Tournai (2320) / 132251 : R Blaregnies BC (1106) / 164006 : BBC Tournai (2320) /

Coupe du Hainaut Jeunes – week-end du 05/01/2025

PC33 : absence licence technique de coach

240029R : BC Mons Capitale (1845) / 240029R : JSB Maffle (0069) / 241061A : BBC Tournai (2320) /

243062A : ASTE Kain (1759) / 245030R : BB Brunehaut (2690) / 247029R : TEF Kain (0958) /

247030R : BBC Brainois (1752) / 248014R : TEF Kain (0958) /

Mutations administratives accordées : BC Blaton (0368), Fémina Docherie (1624)

Matches amicaux/tournois autorisés : BBC Leuze (1047), RE Pont-de-Loup (0151)

Forfait général : Néant

Inscription nouvelles équipes : Le CP a accepté l'inscription des équipes suivantes pour le 2^{ème} tour :

- RE Pont-de-Loup E en U12 série A
- UBLF en U10 série G
- BBC Leuze B en U10 série D
- Spirou Basket F en U10 série C

Secrétariat :

Mr Albert De Smet : Reçu ordre du jour de la séance du CJP du 09/01/2025

Mr André Hancotte : Reçu PV n°19 du 27/12/2024

Mr André Hancotte : Reçu PV n°20 du 03/01/2025

Mr André Hancotte : Reçu PV n°21 du 19/01/2025

Mr Grégory Périni : Reçu PV n°19 du 08/01/2025

Les membres du CP remercient les instances fédérales et les clubs qui leur ont envoyé leurs bons vœux.

Le CP Hainaut sous souhaite une très Bonne Année 2025.

Rappel à tous les clubs :

Il est de la responsabilité du club visité de vérifier que la feuille électronique (de séniors jusqu'à U12 inclus) est bien synchronisée et finalisée et que le résultat est bien transmis sur BigCaptain. Cela doit être fait le jour du match à minuit au plus tard.

Pour les matchs U10 : les résultats doivent être encodés dans BigCaptain et les feuilles scannées renvoyées à feuilles@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Pour les tournois 3&3 U6/U8 : les feuilles scannées doivent être renvoyées à minibasket@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard. Passé ce délai, la demande sera refusée.

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Philippe BOLSENS

Christophe NOTELAERS